

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 31 mars 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **7 avril 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 7

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Bernard BERTHELIER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Jean-François BARRIER (représenté par Nathalie GARDES), Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Jean-Louis PRAX), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Vanessa BONNEFOY), Maxime MURATET (représenté par Nicole SOULENQ-COUSSAIN), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Isabelle LANTUEJOUL, Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, David LOPEZ, Chloé MOLES, Julien VIDALINC

Monsieur Christian POULHES a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2025_042 : TOURISME / AVENANT N° 2 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE L'EPIC "OFFICE DE TOURISME DU PAYS D'AURILLAC" ET AURILLAC AGGLOMÉRATION - VERSEMENT DE CRÉDITS COMPLÉMENTAIRES POUR LA GESTION DU SITE TOURISTIQUE DU ROCHER DE CARLAT

Rapporteur : Monsieur Pierre MATHONIER

Dans le cadre de l'aménagement du site du Rocher de Carlat et du projet « Carlat, une Histoire en Réalité Augmentée », l'Office de Tourisme du Pays d'Aurillac accompagne la Collectivité dans la gestion de l'équipement en effectuant les prestations d'accueil, de visite et de billetterie sur le site, cela en application de la décision du Bureau Communautaire n° DEC_2024_053 du 5 mars 2024.

Cette sixième année de fonctionnement du produit touristique, compte tenu d'un contexte touristique tendu, n'a pas permis à l'Office de Tourisme d'équilibrer le budget de fonctionnement de l'accueil du site. Le déficit de cette action s'établit à 9 498 ,52 €.

Conformément à l'article 10.2 de la convention d'objectifs 2023-2025 conclue entre l'EPIC et la Collectivité, approuvée par délibération n° DEL_2022_139 du 15 décembre 2022, un deuxième avenant à la convention d'objectifs est aujourd'hui proposé.

Il a pour finalité de fixer les conditions d'attribution de crédits complémentaires à l'Office de Tourisme pour les motifs susdits et à hauteur de la somme rappelée ci-avant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de valider l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs conclue entre l'EPIC « Office de Tourisme » et Aurillac Agglomération, en tant qu'il fixe des crédits complémentaires alloués à l'EPIC pour l'année 2024 au titre des prestations réalisées pour la gestion du site de Carlat, conformément à l'article 10.2 de la convention, dont le projet est joint en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant et toutes les pièces s'y rapportant.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Le Secrétaire,

Pierre MATHONIER.

Christian POULHES.